

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L' UNIVERSITE PARIS SACLAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 1 de l'Inserm dans sa séance du 13 au 17 mai 2019 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2019 ;

**Décident :**

**Article 1 :** Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Unité Mixte de Recherche intitulée : « Dynamique des cellules tumorales ».

**Article 2 :** Cette Unité est référencée Inserm U 1279.

**Article 3 :** L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

114 rue Edouard Vaillant  
Gustave Roussy  
94805 VILLEJUIF

**Article 4 :** L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm Paris 11.

**Article 5 :** Monsieur Guillaume MONTAGNAC est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024.

**Article 6 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L' UNIVERSITE PARIS SACLAY

Pour la Présidente et par



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

Fabrice ANDRE  
Directeur de la Recherche  
Gustave Roussy  
114, rue Edouard-Vaillant  
94805 Villejuif Cedex - France

